

N°2025/7

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 15/01/2025

**OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE
REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
FARDA**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la dégradation de l'état des voies communales, notamment du fait des conditions météorologiques de ces dernières années avec des épisodes de gel courts mais intenses et une pluviométrie abondante sur les derniers mois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre en 2025, les travaux initiés en 2024, avec une nouvelle phase de travaux de voirie.

Au regard de l'état de certains axes communaux, de la densité et de la fréquentation de certains axes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prioriser pour l'année 2025 les travaux de réfections et réparations sur les voies communales suivantes : résidence du 8 mai 1945 ; rue d'Abbeville ; rue du Moulin ; rue de Noeux. Il est également proposé à l'assemblée d'inclure dans les priorités 2025, le projet recalibré de mise en sécurité et de végétalisation des abords de l'arrêt de bus rue du 8 mai 1945, initialement prévu en 2024.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose de la façon suivante :

- Travaux de réfection de chaussée : 31 914,40 € HT ;
- Mise en sécurité des abords de l'arrêt de bus rue du 8 mai 1945 : 26 750,75 € HT ;

Le montant total estimatif de l'opération, relevant des priorités pour l'année 2025 s'élève à **58 665,15 € HT**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter le concours du Conseil Départemental, au titre du FARDA 2025, à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux, avec un plafond de subvention de 15 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (18 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation des travaux de réfection de la voirie communale, correspondant aux priorités 2025, pour un budget prévisionnel de 58 665,15 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la voirie communale dans le cadre du FARDA auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 15 000 € de subvention.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire

Henri DEJONGHE